



REGLEMENT DE LA CAISSE DE PEREQUATION

Saison
2016/2017

ARTICLES																													
1 – Principe	Une caisse de péréquation est constituée et gérée par la Ligue des Pyrénées de Basket-Ball. Elle est relative au règlement des divers frais liés à la désignation et aux indemnités des officiels sur les divisions concernées par l'article 3.																												
2 – Fonctionnement général	Les clubs verseront à la Ligue, un forfait annuel fixé pour l'ensemble des frais en fonction du niveau d'engagement de leur équipe. La Ligue reversera aux officiels les frais de rencontres pour lesquelles ils auront officié, après désignation.																												
3 – Divisions concernées	Divisions Seniors (Pré-Nationale, Régionale 2 et Régionale 3) : <ul style="list-style-type: none"> • Saison régulière • Phase finale • Barrages 																												
4 – Exclusions	Rencontres amicales ou d'entraînement Rencontres de Coupe Régionale ou de Trophée Coupe de France																												
5 – Versement du forfait annuel	La Ligue établira une facture pour la saison des frais de la caisse de la division concernée. Ce montant sera fractionné en 4 fois. Sur un appel de fond du trésorier ou par délégation du Pôle Administration Générale et Finances selon les modalités suivantes, un quart du montant sera déposée dans la caisse. <ul style="list-style-type: none"> • au 31 juillet : 25% • au 31 octobre : 25% • au 31 janvier : 25% • au 31 mars : 25% 																												
6 – Traitement administratif	Chaque groupement sportif concerné devra fournir à la Ligue un R.I.B. ou R.I.C.E. à son engagement. Chaque officiel devra fournir à la Ligue un R.I.B. ou R.I.C.E. avec les papiers administratifs de début de saison.																												
7 – Détermination du montant annuel forfaitaire et du forfait régional	Le montant du forfait annuel est déterminé par catégorie de championnat en tenant compte du nombre d'équipes, du nombre de rencontres à disputer, du déplacement kilométrique moyen de la division, du prix d'indemnisation du kilomètre et de l'indemnité de rencontre. Ce montant prend en compte les frais de gestion correspondant à la gestion des désignations et des frais bancaires. Il sera réévalué chaque saison en fonction de ces critères et du montant de la saison précédente.																												
8 – Montant annuel forfaitaire	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DIVISION</th> <th>MONTANT ANNUEL</th> <th>QUART</th> <th>COMPRENANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pré-Nationale Masc.</td> <td>2 600,00 €</td> <td>650,00 €</td> <td>Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres</i> Finale : <i>officiels</i></td> </tr> <tr> <td>Régionale 2 Masculin</td> <td>2 450,00 €</td> <td>612,50 €</td> <td>Saison régulière, barrages, demi-finales d'accèsion : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i></td> </tr> <tr> <td>Régionale 3 Masculin</td> <td>2 300,00 €</td> <td>575,00 €</td> <td>Saison régulière, barrages, demi-finales Titre et Accession : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i></td> </tr> <tr> <td>Pré-Nationale Féminin</td> <td>2 400,00 €</td> <td>600,00 €</td> <td>Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres</i> Finale : <i>officiels</i></td> </tr> <tr> <td>Régionale 2 Féminin</td> <td>2 100,00 €</td> <td>525,00 €</td> <td>Saison régulière, barrages, demi-finales d'accèsion : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i></td> </tr> <tr> <td>Régionale 3 Féminin</td> <td>2 100,00 €</td> <td>525,00 €</td> <td>Saison régulière, barrages, demi-finales Titre et Accession : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i></td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION	MONTANT ANNUEL	QUART	COMPRENANT	Pré-Nationale Masc.	2 600,00 €	650,00 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres</i> Finale : <i>officiels</i>	Régionale 2 Masculin	2 450,00 €	612,50 €	Saison régulière, barrages, demi-finales d'accèsion : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>	Régionale 3 Masculin	2 300,00 €	575,00 €	Saison régulière, barrages, demi-finales Titre et Accession : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>	Pré-Nationale Féminin	2 400,00 €	600,00 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres</i> Finale : <i>officiels</i>	Régionale 2 Féminin	2 100,00 €	525,00 €	Saison régulière, barrages, demi-finales d'accèsion : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>	Régionale 3 Féminin	2 100,00 €	525,00 €	Saison régulière, barrages, demi-finales Titre et Accession : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>
DIVISION	MONTANT ANNUEL	QUART	COMPRENANT																										
Pré-Nationale Masc.	2 600,00 €	650,00 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres</i> Finale : <i>officiels</i>																										
Régionale 2 Masculin	2 450,00 €	612,50 €	Saison régulière, barrages, demi-finales d'accèsion : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>																										
Régionale 3 Masculin	2 300,00 €	575,00 €	Saison régulière, barrages, demi-finales Titre et Accession : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>																										
Pré-Nationale Féminin	2 400,00 €	600,00 €	Saison régulière et demi-finales : <i>arbitres</i> Finale : <i>officiels</i>																										
Régionale 2 Féminin	2 100,00 €	525,00 €	Saison régulière, barrages, demi-finales d'accèsion : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>																										
Régionale 3 Féminin	2 100,00 €	525,00 €	Saison régulière, barrages, demi-finales Titre et Accession : <i>arbitres</i> Finales : <i>officiels</i>																										
9 – Montant du forfait régional	<table border="1"> <thead> <tr> <th>DIVISION</th> <th>FORFAIT REGIONAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pré-Nationale Masculin</td> <td>236,36 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 2 Masculin</td> <td>222,73 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 3 Masculin</td> <td>209,09 €</td> </tr> <tr> <td>Pré-Nationale Féminin</td> <td>218,18 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 2 Féminin</td> <td>190,90 €</td> </tr> <tr> <td>Régionale 3 Féminin</td> <td>190,90 €</td> </tr> </tbody> </table>	DIVISION	FORFAIT REGIONAL	Pré-Nationale Masculin	236,36 €	Régionale 2 Masculin	222,73 €	Régionale 3 Masculin	209,09 €	Pré-Nationale Féminin	218,18 €	Régionale 2 Féminin	190,90 €	Régionale 3 Féminin	190,90 €														
DIVISION	FORFAIT REGIONAL																												
Pré-Nationale Masculin	236,36 €																												
Régionale 2 Masculin	222,73 €																												
Régionale 3 Masculin	209,09 €																												
Pré-Nationale Féminin	218,18 €																												
Régionale 2 Féminin	190,90 €																												
Régionale 3 Féminin	190,90 €																												
10 – Indemnisation des officiels	Les officiels seront indemnisés par la Ligue des Pyrénées sous forme de virement bancaire ou postal. Les officiels devront fournir avec leur fiche de renseignement en début de saison, un R.I.B. ou R.I.C.E. Les virements seront effectués tous les mois (le 10 du mois), après contrôle de la Commission Régionale Sportive et des répartiteurs de la présence de l'officiel à la rencontre à l'aide des feuilles de marque ou des doubles. Le montant de ces virements est fixé en fonction des rencontres sur lesquelles les officiels ont officié durant la période concernée.																												

11 – Désignations multiples pour les officiels	En cas de désignations multiples (une rencontre concernée et une rencontre non concernée), les équipes en présence pour la rencontre non concernée indemniseront les arbitres uniquement pour l'indemnité de rencontre. L'indemnité de déplacement étant prise en compte dans le forfait régional.
12 - Limitation kilométrique	Afin de ne pas pénaliser les clubs financièrement, la Ligue fixera chaque saison en fonction des équipes engagées dans les différentes compétitions, et des officiels à la disposition, une limitation kilométrique pour une journée de championnat. Cette limitation pourra exceptionnellement être dépassée si les conditions le justifient.
13 - Pénalité financière en cas de non-paiement	Pour les clubs, tout retard dans le paiement des provisions entraînera une pénalité financière de 3% sur les sommes appelées non-payées.
14 - Bilan annuel	En fin de saison, la ligue calculera le montant exact des frais pour la saison écoulée. Un bilan annuel sera établi et fourni à chaque groupement sportif, par division, au plus tard lors de l'Assemblée générale annuelle de la Ligue. En cas de solde excédentaire pour la division, la ligue remboursera à part égale les clubs de la division (ou établira un avoir).
15 – Cas particulier : Forfait simple d'une équipe	En cas de forfait d'une équipe, l'équipe défaillante devra en plus des pénalités de la commission sportive ou juridique, régler le forfait régional de la rencontre. <ul style="list-style-type: none"> • S'il s'agit de l'équipe visiteuse, le montant du forfait régional de la rencontre lui sera réclamé en sus et l'équipe locale se verra rembourser du même montant • S'il s'agit de l'équipe locale, le montant du forfait régional de la rencontre restera acquis.
16 – Cas particulier : Forfait général d'une équipe	En cas de forfait général en cours de saison, le montant versé au titre de la Caisse de péréquation sera restitué au club déduction faite du prorata des rencontres de championnat disputées.
17 – Cas particulier : Absence des officiels	En cas d'absence d'un (des) officiel(s), le forfait régional de la rencontre restera acquis par la caisse de péréquation.
18 – Cas non-prévus	Tous les cas non prévus dans le présent règlement seront tranchés par le Bureau de la Ligue après étude par le pôle Administration Générale et Finances.